

DELIBERATION 2015-189

LE 10 SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. –M. VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. CLAMOUSE A. procuration à Mme OMS M-L. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. PETIT – Mme LOPEZ M-F. procuration à M. FONTVIEILLE H. – Mme AURIAC A. procuration à Mme GUIRAUD I.

ABSENT : M. ATLAN J. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. – M. VERNAY P.

Madame VACQUIE Sophie a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Prévention des risques inondations – Pose d'un repère de crue sur la Commune de Saint Jean de Védas

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la prévention contre les risques d'inondation souffre d'un déficit d'information des populations et des élus, pénalisant fortement leur juste intégration dans les politiques publiques comme la prise de conscience par le grand public, de l'ampleur des risques.

En effet, en dépit de la multiplication à l'échelon national d'évènements catastrophiques récents, largement relayés par les médias ou plus localement, des nombreuses crues historiques ayant affecté le bassin versant du Lez (2002, 2003, 2005, 2014), les populations du bassin versant sont encore loin de disposer d'une véritable culture du risque (perte de la mémoire collective, nouveaux arrivants et population non permanente...).

Il est pourtant indispensable, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale de prévention des inondations, de développer cette culture et cette conscience du risque pour éviter les comportements et les erreurs les plus grossières souvent fatals et apprendre les gestes qui sauvent. La conservation des traces laissées par les plus hautes eaux (P.H.E.) de cette crue est nécessaire pour développer une culture du risque sur le bassin.

Un des leviers d'information de la population et de sensibilisation au risque inondation est la réalisation de campagnes visuelles d'affichage du risque. La loi « risques » du 30 juillet 2003 impose à ce titre aux communes vulnérables aux inondations de mettre en place des repères de crue pour matérialiser la mémoire collective (article L 563-3 du Code de l'Environnement).

Suite aux inondations de septembre et octobre 2014, un relevé des P.H.E. a été réalisé sur l'ensemble des communes du bassin versant du Lez par le SYBLE. Les repères de crues qu'il est proposé d'implanter sur la commune de Saint-Jean-de-Védas sont rappelés dans la liste ci-après et seront posés par la commune avec l'assistance du SYBLE.

Commune	Nom repère	N° Section N° Parcelle	Adresse repère	Envoyé en préfecture le 16/09/2015
				Reçu en préfecture le 16/09/2015
Saint Jean de Védas	S6R1	BP 0019	Rue des Prés	Affiché le Implantation repère ID : 034-213402704-20150916-2015_189-DE
				Sur les gabions du stade de rugby

La fabrication des repères et les levés du géomètre sont pris en charge financièrement par le SYBLE dans le cadre du P.A.P.I. du Bassin du Lez. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la pose du repère de crue désigné ci-avant sur le territoire communal, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la pose d'un repère de crue désigné ci-avant sur le territoire communal, sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents utiles à la mise en place et à l'entretien de ce repère.

**Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

